

27.10.2005 - 11:15 Uhr

FNS: Le Programme national de recherche «Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud» (PNR 42+) publie son rapport de synthèse

Berne (ots) -

Nouvel éclairage sur la politique sud-africaine de la Suisse

Quelles relations économiques et politiques la Suisse a-t-elle entretenue avec le régime de l'apartheid en Afrique du Sud? Le Programme national de recherche «Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud» (PNR 42+) s'est efforcé de répondre à cette question. Son rapport de synthèse éclaire un chapitre obscur de l'histoire récente de la Suisse.

Le refus helvétique de s'associer aux sanctions internationales contre l'Afrique du Sud a certainement aidé le régime d'apartheid, sans toutefois contribuer à le maintenir plus longtemps au pouvoir. Le rôle de la Suisse a malgré tout été problématique: les relations avec l'Afrique du Sud étaient particulièrement intenses à l'apogée de l'apartheid dans les années 1980. Les contacts dans le domaine militaire, nucléaire et de l'industrie de l'armement sont à cet égard particulièrement délicats. Tels sont les résultats du rapport de synthèse du programme national de recherche « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud » (PNR 42+) présentés aux médias à Berne le 27 octobre.

Le Conseil fédéral a confié en mai 2000 au Fonds national suisse le mandat de conduire le PNR 42+ en vue de élaborer des bases scientifiques permettant d'évaluer la politique sud-africaine de la Suisse. Une condition de base pour mener à bien les travaux de recherche était que l'accès aux dossiers de l'administration fédérale, soumis à un embargo de 30 ans, soit régi de façon libérale.

Le rapport final aurait dû être publié au printemps 2004. Les travaux ont cependant été interrompus suite à l'imposition en avril 2003 par le Conseil fédéral d'un embargo sur des archives, cela afin d'éviter que les entreprises suisses faisant l'objet de plaintes collectives aux Etats-Unis soient désavantagées au plan international. Cinq des dix projets ont été concernés par cet embargo, ce qui a entraîné une « perturbation sérieuse » du PNR 42+, selon Georg Kreis, Président du groupe de direction.

Rôle délicat des autorités

Le mandat de recherche stipulait en particulier d'étudier les années 1980, durant lesquelles les violations des droits de l'homme ont connu leur paroxysme en Afrique du Sud. En 1986, les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon avaient adopté des sanctions économiques contre le régime d'apartheid. La Suisse n'a pas suivi le mouvement en invoquant la liberté du commerce et de l'industrie garantie, par la Constitution, ainsi que la stricte séparation entre affaires publiques et privées. La politique internationale des sanctions n'a jamais eu une véritable influence sur les autorités suisses, lit-on dans le rapport de synthèse du PNR 42+. Au contraire, «l'industrie suisse a contourné à grande échelle l'embargo sur les armes décrété par l'ONU pour l'Afrique du Sud», écrit l'historien Peter Hug dans son étude. «L'administration était au courant de nombreux commerces illégaux et semi-illégaux. Elle les a tolérés tacitement, les a en partie soutenus activement ou les a critiqués mollement.» Selon M. Hug, la Suisse a même appuyé indirectement la fabrication de bombes atomiques sud-africaines. Les résultats obtenus par le juriste

Jörg Künzli montrent que des lacunes dans la législation économique extérieure ont été sciemment entretenues ou justifiées par des arguments peu crédibles juridiquement.

Le PNR 42+ n'a pu étudier que de façon limitée les répercussions de l'attitude économique de la Suisse sur l'Afrique du Sud. Sur la base des documents disponibles, Georg Kreis estime que la coopération avec la Suisse a contribué à renforcer le régime d'apartheid « sans toutefois avoir une grande influence » sur sa longévité.

Pas de «rapport de vérité»

Le rapport de synthèse renonce à un jugement des relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud: il ne s'agit pas d'un «rapport de vérité», souligne M. Kreis. Cela n'exclut pas un traitement critique des archives, en particulier à propos de l'attitude de l'administration. Ici, les autorités n'obtiennent pas de bonnes notes: les justifications et arguments avancés dans le cadre de l'exportation de capitaux et de matériel de guerre « avaient un caractère véritablement trompeur », constate le rapport.

Programme national de recherche

« Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud » (PNR42+)

Le Programme national de recherche « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud » (PNR42+) avait pour but d'élaborer des bases scientifiques pour évaluer la politique sud-africaine de la Suisse à l'époque de l'apartheid (1948-1994).

Doté de deux millions de francs, le PNR 42+ a englobé dix études touchant aux questions économiques, juridiques, politiques et historiques. Sur mandat du Conseil fédéral, le FNS a lancé le PNR 42+ en 2000. Le rapport de synthèse publié en octobre 2005 marque sa clôture.

Les principaux résultats des études:

www.snf.ch/NFP/NFP42%2B/index.html

Informations supplémentaires:

Prof. Dr. Georg Kreis

Président du comité de direction PNR 42+

Université de Bâle

Europa-Institut

Gellertstrasse 27

Case postale

CH-4020 Bâle

tél: 061 317 97 67

e-mail: georg.kreis@unibas.ch

Le texte de cette information ainsi que des informations concernant la conférence de presse se trouvent le 27.10.2005, à partir de 11h15 sur la page d'accueil du Fonds national suisse:

<http://www.snf.ch/communique>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100498749> abgerufen werden.